



Motion Conseil des maîtresses et des maîtres

Le premier article du Code de l'éducation indique que « Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. »

C'est bien dans ce sens que nous travaillons. Or, la mise en place de la réforme du « Choc des savoirs » va à l'encontre de ce principe, de nos principes et de notre professionnalité. La politique actuelle en matière d'éducation construit une école qui renonce à la démocratisation de la réussite scolaire. Le renforcement des repères annuels, le rétablissement du redoublement, la généralisation des évaluations standardisées à tous les niveaux de l'école élémentaire, sont des éléments de construction de cette école inégalitaire et préparent le terrain à la constitution des groupes de niveaux au collège. En effet, la réforme dite du « Choc des savoirs » prévoit de répartir, dès la fin du mois de septembre, les futur·e·s collégien·ne·s dans des regroupements de niveau en français et mathématiques. Ces regroupements auront de lourdes conséquences sur l'estime de soi de nos élèves. Loin de réduire les inégalités scolaires, les groupes de niveaux vont les augmenter comme le démontre la grande majorité des études.

Nous ne participerons pas au tri de nos élèves.

A l'appel de la FSU-SNUipp et du SNES-FSU, nous refusons de transmettre toute information permettant la mise en œuvre des groupes de niveaux (tableau sur les compétences des élèves en mathématiques et en français). Par conséquent, nous ne contribuerons pas à leur mise en œuvre et demandons leur abandon.